

DOSSIER

LES FORMATIONS DES CGPI

Jean-Dominique Midan, CGPI, diplômé du Master 2 gestion de patrimoine du Cetfi (Aix-en-Provence)

« Dans ce métier, il faut être en formation en permanence. Je n'arrêterai jamais de me former. »



→ Midan, CGPI à Nice, « pour être réellement en phase avec la réglementation, notamment sur la compétence juridique, un niveau de diplôme est requis ». Enfin, le développement de la formation continue doit beaucoup aux différentes lois qui ont permis de faciliter la reprise des études, en accédant à des diplômes par équivalence. Il s'agit des dispositifs de validation des acquis professionnels, de validation des acquis de l'expérience (par exemple, bénévolat) et de validation d'études supérieures (diplômes acquis à l'étranger, par exemple, mais non reconnus en France). « Ces trois dispositifs sont de plus en plus connus, et bon nombre d'écoles ou d'universités aident à monter les dossiers », explique Cécile Escape (SMBG-Eduniversal).

À coloration financière ou juridique

Une fois que le professionnel a décidé d'intégrer une formation et qu'il a choisi le niveau du diplôme à décrocher, le plus dur reste à faire : se repérer dans l'offre existante. Pour le cabinet SMBG-Eduniversal, il n'est pas judicieux d'opposer les formations universitaires à celles mises en place par les écoles. « La différence entre les cursus ne se situe pas là. En gestion de patrimoine, l'un des premiers critères de différenciation concerne la dominante de la formation, juridique ou financière », précise Cécile Escape. Ainsi, alors que les formations de Clermont-Ferrand, de l'université de Rennes ou de l'Institut de droit immobilier (IDI) de la faculté de droit de Toulon revendiquent une expertise orientée sur le juridique et l'ingénierie patrimoniale, celles de l'Édhec, de l'ESC de Lille ou de l'université Jean-Moulin Lyon-3 attireront plutôt les profils financiers.

C'est ainsi que Philippe Pinar, CGPI à Lagord (Charente-Maritime), a décidé, après une formation juridique à Clermont-Ferrand, de développer ses compétences en finance en suivant le cursus de l'Édhec. Une distinction que personne ne conteste, y compris le corps professoral, à l'instar de Daniel Haguet : « Tout mon discours marketing repose sur ce point et je suis très clair sur le sujet. Ma formation a une dominante financière. Il y a, selon moi, une énorme carence dans les formations financières à destination des CGPI en France. Ce n'est pas du tout le cas en Grande-Bretagne et aux États-Unis où les IFA [Independent Financial Advisers, ou conseillers financiers indépendants] sont bien mieux lotis. »

La faute à qui, à quoi ? « Dans les années quatre-vingt, il y a eu une sorte d'OPA des notaires et des avocats qui se sont emparés de la gestion de patrimoine. Pour eux, cette discipline était essentiellement composée de droit civil. C'est ainsi que les premières formations créées étaient très juridiques. Beaucoup d'autres cursus ont suivi cette voie »,

COURTE OU LONGUE ?

Après le succès rencontré ces dix dernières années par les diplômés d'université (DU) et, plus récemment, par les bilans d'aptitude délivrés par les grandes écoles (Badge), qui correspondent à des formations courtes dédiées aux professionnels, **les CGPI sont de plus en plus attirés par les formations longues.** Exemple le plus emblématique : l'ouverture cette année aux professionnels du Master 2 gestion de patrimoine de Clermont-Ferrand. « Si les DU sont pertinents pour des CGPI disposant d'un temps réduit, le Master constituera pour certains le point de passage vers une réflexion et une expertise plus approfondie, tout en offrant le label

diplôme d'État », précise le responsable de la formation, Michel Bergougnot. Pour Bernard Allali, diplômé du Master 2 en gestion de patrimoine du Centre d'études des techniques financières et d'ingénierie de Paul-Cézanne Aix-Marseille-3, cela ne fait pas de doute : « Le Master, qui est un diplôme d'État reconnu en France et en Europe, est nettement au-dessus des autres. Il permet notamment d'obtenir la compétence juridique appropriée et la carte verte [carte d'agent immobilier]. Enfin, alors que le grand public reste méfiant à l'égard des CGPI, le fait d'avoir un diplôme tel que le Master ne peut que le rassurer. »

poursuit Daniel Haguet. Autre concours de circonstances, les marchés, à cette époque, n'étaient pas au plus haut et les produits financiers intéressaient moins qu'aujourd'hui.

On choisit le formateur avant le cursus

Un autre moyen de choisir sa formation est de s'intéresser à son environnement – qui l'anime ? quelle est sa place au sein de l'établissement ? « La qualité d'une formation repose beaucoup sur son directeur. Son rôle et son impact sont encore bien plus déterminants que pour une formation généraliste », reconnaît Cécile Escape. Ainsi, on ne fait pas la formation de Clermont-Ferrand mais celle d'Aulagnier...

Il est également intéressant de se pencher sur l'institution qui encadre la formation : « Pour être bien classé, soit le cursus repose sur une personnalité en vue, soit il est proposé par une école ou une institution reconnue. C'est le cas de l'ESC de Toulouse qui a su bâtir un partenariat avec le Cen-

Il est très difficile de gérer à la fois un cabinet et de suivre des études. Obtenir un diplôme reconnu est enrichissant, mais cela a souvent pour conséquence une chute brutale du chiffre d'affaires du CGPI.

tre de formation de la profession bancaire », illustre Cécile Escape. Enfin, les bonnes recommandations et les rencontres opportunes suffisent à elles seules à convaincre. C'est le cas de Martine Pigoury-Daccache, CGPI à Aix-en-Provence, qui souhaitait reprendre des études depuis trois-quatre ans et est tombée sur un confrère fraîchement diplômé du Centre d'études des techniques financières et d'ingénierie (Cetfi) de l'université Paul-Cézanne Aix-Marseille-3, qui a su lui faire franchir le pas. ●

CAROLINE DUPUY →